

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2015**

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 28
représentés : 6
pour : 32
abstentions : 2
contre : 0

**OBJET : Réhabilitation de la Crèche des Pervenches -
Autorisation donnée au Maire pour déposer un Permis
de Construire**

L'An deux mille quinze, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le quatre février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Étaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, T. NAPOLY, C. MARAZANO, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

J. N'GALLE-EBOA	à	D. LAFON
S. CROCI	à	C. BIGRET
M. FOULARD	à	S. LE ROUZES
C. ALVARO	à	M. FAYE
A. SOMMIER	à	D. BEKIARI
G. MERGY	à	P. BUCHET

Absent : JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.421-1 et R. 421-14 à R. 421-16 du Code de l'Urbanisme relatifs aux travaux soumis à permis de construire,

Considérant le projet de rénovation de la Crèche des Pervenches, 7 rue des Pervenches à Fontenay-aux-Roses,

Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

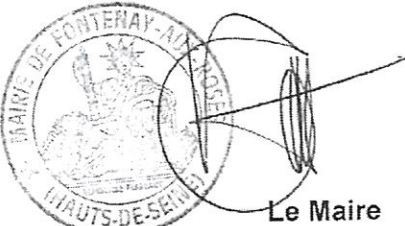
DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour les travaux sus visés.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Maire
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 23/02/2015
Publication/Affichage le 24/02/2015
Pour le Maire et par délégation
P/Le Directeur Général des Services autorisé

L'agent autorisé

